

Fnasat-Gens du voyage

Fédération nationale des associations solidaires
d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage

**VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE
DES FAMILLES DU VOYAGE SUR LES TERRITOIRES
AU TRAVERS DE L'AGREMENT CENTRE SOCIAL**

Recherche-action menée en partenariat avec la FCSF
dans le cadre de coopérations inter-associatives renforcées

2013 – 2014 - 2015

NOTE DE SYNTHÈSE

Août 2015



59, rue de l'Ourcq
75019 Paris
Tél. 01 40 35 00 04
Fax 01 40 35 12 40
info@fnasat.asso.fr
www.fnasat.asso.fr



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Action réalisée avec le soutien du Ministère des Sports, de la Jeunesse,
de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Fonds pour le Développement de la Vie Associative – Etudes
Axe de recherche : Nouvelles modalités de coopérations associatives locales

FNASAT-GV ET FCSF, UN PARTENARIAT EN MARCHÉ

Suite à la rencontre des deux fédérations fin 2012 et à la participation de la Fnasat au congrès national de la FCSF (Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France) en juin 2013 au travers d'un atelier dédié à la *question* des Gens du voyage, les deux fédérations décident de renforcer les proximités existantes¹ et les espaces de coopération entre leurs réseaux respectifs.

Ce partenariat naissant se concrétise fin 2013 autour d'un projet d'animation inter-réseaux et d'un travail de type recherche-action autour de la prise en compte des familles du voyage sur les territoires, notamment au travers du prisme des projets des centres sociaux et espaces de vie sociale (EVS).

INTENTIONS PARTAGÉES DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE D'INTERVENTION

En amont de leur démarche commune, les deux mouvements fédérés soulignent un déficit profond des politiques publiques sur les territoires en direction des familles du voyage. En effet, en dehors d'une politique d'accueil, au demeurant très imparfaite et défailante au regard des besoins constatés, les Gens du voyage constituent un véritable angle mort des politiques publiques. Ainsi, qu'il s'agisse d'accès aux droits sociaux, de domiciliation, d'éducation, de santé, d'insertion sociale et professionnelle, d'habitat, nous pouvons parler de véritable rupture d'égalité par rapport au reste de la population.

Plusieurs éléments ou freins concourent à ce premier constat. Le premier de ceux-ci est un pilotage national des politiques publiques qui fait abstraction de ces réalités et des populations en question. Le sujet n'est ainsi que très rarement intégré dans les états des lieux de référence, donc retenu dans les axes stratégiques et objectifs opérationnels des dispositifs généralistes. L'absence de référents dédiés dans les départements ministériels affaiblit par ailleurs indiscutablement ce déficit de pilotage et l'attention portée aux problématiques à traiter. Enfin, au-delà des services de l'Etat, force est de constater que cette composante de la société n'est également qu'exceptionnellement intégrée et prise en compte par les projets émanant du secteur associatif généraliste.

Ce constat de défailance c'est aussi celui de la conséquence d'une approche catégorielle, d'un statut et d'un droit spécifiques dans lesquels se retrouvent contraints les populations du voyage ; même si de récentes évolutions à ce niveau laissent entrevoir des changements très attendus. C'est enfin, une mise au travail et un regard porté sur les publics trop fortement observés à partir de la seule logique de l'itinérance ; logique inappropriée car ce n'est pas tant la mobilité que l'habitat caravane qui caractérise le mieux les publics du Voyage ; logique inopérante car renvoyant ailleurs les questions qu'il convient de traiter sur les territoires d'appartenance des familles qui s'inscrivent toutes dans un très fort ancrage territorial.

¹ Proximités se jouant notamment au travers d'une double adhésion d'une trentaine de structures bénéficiant d'un agrément centre social dédié aux publics gens du voyage.

La démarche mobilisée vise à explorer la double question suivante : comment permettre une meilleure prise en compte des familles des Gens du voyage et contribuer ainsi à leur plus forte inscription sur les territoires et à la reconnaissance de leur statut d'habitants à part entière de ces mêmes territoires ? Quel rôle pour les centres sociaux (et EVS) dans cette dynamique ?

Il s'agit également d'inviter les structures adhérentes de part et d'autre à se saisir de ces questions pour réinterroger les approches et pratiques mobilisées en direction des familles du voyage mais aussi en direction de l'ensemble des acteurs sociaux des territoires.

Enfin, la démarche entend renforcer les positionnements des deux réseaux et faire progressivement émerger un argumentaire partagé sur la question des centres sociaux et EVS dits atypiques gens du voyage (un peu plus d'une trentaine en France dont la très grande majorité est partie prenante au réseau Fnasat).

Ce dernier objectif s'inscrit dans celui complémentaire d'être force de propositions en direction de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) et du réseau des CAF, autorités d'agrément des projets et structures, qui dans le prolongement de la circulaire animation de la vie sociale de juin 2012², entendent préciser le cadre d'organisation de ces structures dédiées aux publics gens du voyage. Autorités qui, par ailleurs, ont engagé en 2014 un travail d'état des lieux sur les centres sociaux (et EVS) dits atypiques afin de mieux en saisir les réalités et contours.

Notre travail en commun s'inscrit par conséquent dans un contexte de convergence de questionnement et de mise au travail des enjeux tant par le mouvement associatif que par les acteurs institutionnels.

PILOTAGE ET CONDUITE OPERATIONNELLE DU PROJET

Le pilotage et l'animation du projet ont été confiés à un groupe de travail restreint constitué du délégué régional Ouest de la Fnasat, du directeur du centre social Les Alliers à Angoulême, du responsable de la commission Gens du voyage de l'union régionale des centres sociaux de Poitou-Charentes (URECSO) et de deux représentants des conseils d'administration FNASAT et FCSF.

Un soutien scientifique et méthodologique a été apporté par M. Christophe Moreau, sociologue, de la société JEUDEV (Recherche – développement en sciences humaines et sociales), avec pour mission d'accompagner le groupe de pilotage, de construire les outils d'investigation, d'organiser et de traiter la consultation des familles, de faciliter l'élaboration collective des conclusions et la rédaction des documents de valorisation.

Enfin, un comité de pilotage élargi à la participation de plusieurs responsables de structures a été mobilisé sur les phases de consultation des familles du voyage, de préparation d'un séminaire national et de valorisation des productions issues de la démarche.

² Circulaire CNAF 2012-013 du 20 juin 2013 relative à l'animation de la vie sociale.

DEROULEMENT DU PROJET

Le projet a été arrêté et est mis en œuvre autour de quatre grandes phases qui sont brièvement présentées en suivant.

Consultation des acteurs sociaux des réseaux.

En mai 2014, une première consultation des structures concernées a été organisée sous la forme de 4 rencontres régionales. Plus de 70 personnes ont participé à ces rencontres (40 structures). Ont été explorées, au travers de ce premier temps de travail commun et dans une approche croisée entre sous-groupes, les questions des attentes des familles à l'égard des acteurs sociaux ; de leur participation aux projets des structures et, au-delà, à la vie publique ; des effets induits des politiques sociales et associatives en termes de discriminations, et d'effets multiplicateurs ou atténuants des approches dites spécifiques ou de droit commun.

Cette première étape de la démarche aura permis de confirmer le fort intérêt des structures pour la réflexion envisagée et le besoin de celles-ci de s'inscrire dans des espaces de mutualisation et d'accompagnement concernant le positionnement singulier des centres sociaux (et EVS) fondés sur une entrée populationnelle.

Consultation des familles du voyage.

Dans un second temps (septembre 2014 à janvier 2015), 30 structures se sont mobilisées, à l'échelon national, pour interroger 230 familles du voyage (enquête par questionnaire) abordant leurs attentes à l'égard des intervenants sociaux et les effets induits des interventions de ces mêmes acteurs ou autres opérateurs des dispositifs publics.

Cette expression des familles nous aura permis de consolider mais aussi de réinterroger les constats faits par les professionnels et acteurs locaux lors des précédentes rencontres régionales. Elle aura également permis d'éclairer différents aspects de l'action publique à conduire. Elle donne ainsi à voir une diversité de situations et d'expressions identitaires, qui témoignent d'un sentiment généralisé de mise à l'écart et de difficulté d'accès aux droits.

Organisation d'un séminaire national

La troisième étape majeure de la démarche consistait en un séminaire national. Organisé à Poitiers les 6 et 7 février 2015, il aura permis de partager l'état des lieux résultant de la double consultation précédente, et d'inviter les acteurs sociaux à faire émerger une vision commune et des stratégies opérationnelles autour des différents enjeux identifiés concernant une meilleure prise en compte des familles du voyage.

Outre la contribution directe de 70 participants des deux réseaux au travers de travaux en ateliers, nous avons pu au cours de ces deux journées enrichir notre analyse du regard et des apports de la CNAF (restitution de la démarche d'état des lieux sur les centres sociaux et EVS dits « spécifiques » gens du voyage), des associations de Voyageurs par l'intermédiaire de l'UFAT (Union Française des Associations Tsiganes) et de Céline Bergéon, géographe rattachée au laboratoire Miginter de l'Université de Poitiers et qui nous a invités à réinterroger les questions d'itinérance, de territoire et de qualité d'habitant des populations dites du Voyage, enjeux au cœur de nos réflexions.

Diffusion, valorisation et renforcement du partenariat

Cette dernière étape de la démarche et du projet, toujours en cours, vise dans un premier temps à valoriser et à diffuser, en direction des réseaux et des partenaires institutionnels nationaux et des territoires, les enseignements, analyses et préconisations qui émanent de la démarche. La valorisation des travaux opérés et des enseignements qui s'en dégagent est également envisagée au travers d'une double publication dans la revue Etudes tsiganes (FNASAT Gens du voyage) et Repères (FCSF).

Au-delà d'une diffusion et disponibilité des enseignements et préconisations, il nous faut également désormais imaginer des stratégies d'accompagnement des territoires, dans l'approche inter-réseaux jusqu'ici mobilisée, pour permettre aux acteurs desdits territoires de s'approprier les axes prospectifs qui se dégagent.

PARTICIPATION A LA DEMARCHE ET MOBILISATION DES RESEAUX

Initialement envisagée sur un territoire circonscrit au grand Ouest, la démarche aura finalement été déclinée, à la demande des acteurs locaux des deux réseaux, au niveau national et organisée à partir des quatre grands pôles régionaux (32 départements d'origine).

La participation globale à la démarche a connu un niveau important, pour une première initiative inter-réseaux, reflétant notamment des attentes fortes en matière d'animation des deux réseaux fédérés sur les enjeux mis au travail. Elle est cependant restée très majoritairement circonscrite aux associations et structures relevant d'un projet spécifique en direction des Gens du voyage. Par ailleurs, ce sont, là aussi très majoritairement, les acteurs salariés des structures qui se sont investis sur la démarche.

Par voie de conséquence, trois enjeux s'imposent désormais aux deux mouvements fédérés quant aux perspectives à mettre au travail au-delà de la présente recherche. Le premier de ceux-ci est la participation future aux synergies et collaborations territoriales, sur les préconisations dégagées, des centres sociaux généralistes et des fédérations départementales et régionales les accompagnant. Le second concerne celle des autres acteurs sociaux sur les questions attachées à la prise en compte des situations des familles du voyage sur les territoires. Le dernier consistera à confirmer l'engagement des responsables bénévoles des structures en complément de l'implication des directions et équipes de salariés.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES PAR LES DES ACTEURS SOCIAUX

Impossible d'évoquer dans cette note, dans le détail et leur entièreté, les éléments de qualification des enjeux qui ont émergé progressivement au cours de la démarche mobilisée. Ceux-ci figurent au rapport final de la recherche-action auquel nous vous renvoyons. Pour autant, retenons ici les enjeux et points suivants comme éléments déterminants de l'état des lieux posé par les acteurs sociaux.

Permettre l'accès au droit commun

Selon les acteurs sociaux ayant participé à la démarche, la revendication des familles du voyage d'accès au droit commun s'exprime prioritairement autour de quatre enjeux : l'accès à des lieux d'accueil dignes ; la possibilité d'accéder à une offre en matière d'habitat permanent compatible avec le mode de vie du Voyage ; une réponse effective en matière de domiciliation sur l'ensemble du territoire ; l'accès confirmé des personnes à leurs droits sociaux.

Accéder aux attentes singulières

La relation des publics accompagnés aux acteurs sociaux doit, selon ces derniers, prendre en compte des attentes singulières attachées au mode de vie du Voyage et se fonde sur un espace d'entre-deux, de médiation ou encore à vocation de passerelle. S'inscrire dans le droit commun tout en considérant les singularités, telle est toute la complexité qui est en permanence au travail pour les acteurs sociaux et structures qui accueillent et accompagnent les publics Gens du voyage. Plus que dans les spécificités, réelles ou supposées, des publics accueillis, c'est sans doute là que se fonde la spécificité des structures dites atypiques accompagnant les familles du voyage.

Reconnaître la qualité d'habitants des Voyageurs pour permettre leur participation

Selon les acteurs sociaux consultés, la participation des Voyageurs³ aux projets et structures en tant qu'usagers-habitants, principe fondateur de tout projet social, rencontre plusieurs difficultés. Retenons notamment la (non)reconnaissance de la qualité même d'habitants des gens du voyage ; une injonction de représentation là où elle n'est pas possible ; des modalités de participation dont il convient d'interroger la pertinence. L'enjeu de la mobilisation de l'expertise des publics Gens du voyage et de leur capacité à qualifier leurs réalités et à porter une réflexion prospective quant à leurs conditions de vie reste ainsi un point clef avec lequel nombre de territoires ont rendez-vous.

Préserver la dimension d'acteur social des structures

Les acteurs sociaux soulignent la difficulté croissante pour les associations et structures, notamment en raison d'enjeux financiers, à se positionner entre les attendus et les logiques sous-jacentes aux commandes publiques et la prise en compte des réalités des familles au travers

³Désignation générique largement utilisée fondée sur un ensemble de pratiques sociologiques partagées autour du mode de vie du Voyage et notamment de l'habitat caravane, présentant l'avantage d'être plus large que celle de « gens du voyage » issue d'une catégorisation administrative des populations concernés.

d'une approche de type animation globale et développement social propre à tout projet de centre social (ou EVS). Le positionnement des acteurs sociaux en qualité de partenaires et non de simples prestataires doit, le cas échéant, être clarifié et s'imposer.

Renforcer les approches méthodologiques sur les territoires

Enfin, les acteurs sociaux ayant participé à la démarche relèvent un certain nombre d'enjeux méthodologiques que nous pourrions résumer par le propos qui suit. L'outil centre social doit rester un espace de débat démocratique, de médiation et de mise au travail des réalités de vie et des perspectives des familles et des habitants-Voyageurs des territoires et cet espace ne saurait être réduit à un rôle de levier d'approches normatives sous-jacentes à certaines politiques publiques. Sont notamment posées à ce niveau les questions de pertinence des diagnostics territoriaux de tous les projets sociaux et non uniquement ceux des structures dites spécifiques Gens du voyage ; de périmètre des territoires de référence ; la capacité des acteurs sociaux d'aller vers les publics ; la mobilisation de l'évaluation partagée comme fondement de la démarche.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES PAR LES FAMILLES

La consultation des familles du voyage (230 consultations) a mis en évidence des enjeux d'affiliation identitaire tiraillée entre singularisme et normalisation. Ainsi, dans une appréciation très partagées sur l'évolution globale de leurs conditions de vie, les personnes rencontrées évoquent très majoritairement des situations relevant de pratiques ethnocentriques sociales ou institutionnelles, de mise à l'écart ou encore d'assignation à faire évoluer leur mode de vie qu'il s'agisse d'habitat, d'éducation ou encore d'activité professionnelle. Le sentiment prégnant des personnes de ne pas être respectées dans leur mode de vie et d'être incitées à en changer est fortement souligné.

La parole ainsi captée chez les familles confirme également le déficit manifeste d'accès aux droits fondamentaux et aux droits sociaux. Les difficultés voire impossibilités d'accès à des lieux de séjours sont ainsi très majoritairement dénoncées, condamnant les familles à vivre le plus souvent en dehors d'équipements officiels en raison d'une offre largement déficitaire au regard des besoins. Ce sont alors les difficultés d'accès à des droits fondamentaux comme l'accès à l'eau et à l'énergie ou encore l'impossibilité de se maintenir en un lieu établi en raison des expulsions qui sont confirmées par les familles. Dans d'autres registres tels que l'assurance, l'accès à l'éducation, la citoyenneté, la consultation des familles confirme le déficit manifeste quant à pouvoir accéder à ses droits.

Les familles expriment en conséquence assez logiquement la nécessité d'un accompagnement spécifique où les structures dédiées puissent jouer le rôle de fonction passerelle précédemment évoquée. La revendication à ce niveau de structures dédiées est alors très fortement exprimée et les familles identifient majoritairement le centre social « spécifique » comme un interlocuteur privilégié, parfois le seul qu'elles puissent mobiliser ou qui leur soit accessible.

Enfin, là où les acteurs sociaux soulignent les difficultés liées à la participation des Voyageurs aux projets sociaux et aux structures, l'enquête révèle une véritable velléité de parole et de participation des intéressés.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES PROPOSEES A L'ISSUE DE LA DEMARCHE

Nous ne pouvons ici vous présenter la grande richesse des propositions issues de la démarche et notamment des travaux en séminaire en février 2015. Celles-ci, plus de 40 propositions, vous sont présentées en suivant autour de 10 orientations stratégiques constitutives d'horizons communs fédérateurs vers lesquels les deux réseaux FNASAT et FCSF mais aussi les partenaires institutionnels et les acteurs sociaux associés à nos actions sont désormais invités à avancer.

Les 5 premières orientations sont comme autant de rendez-vous entre la société civile, les citoyens et les Institutions.

Orientation 1 :

Affirmer le rôle social des associations : partenaires et non prestataires

Orientation 2 :

Reconnaître aux Gens du voyage la qualité, pleine et entière, d'habitants des territoires et de citoyens de la République

Orientation 3 :

Développer une stratégie concertée et systémique pour un accès effectif au droit commun

Orientation 4 :

Faire œuvre de reconnaissance à l'égard des Gens du voyage pour mieux lutter contre les discriminations et les rapports de domination

Orientation 5 :

Renforcer la participation et le pouvoir d'agir des Gens du voyage

Les 5 autres visent au renforcement de nos coopérations pour faire évoluer l'action publique.

Orientation 6 :

Accès à l'habitat : promouvoir l'habitat permanent

Orientation 7 :

Accès à la libre circulation : être accueillis dans la dignité

Orientation 8 :

Accès à l'école pour tous : un accent à porter sur le collège, en s'adaptant aux singularités des populations

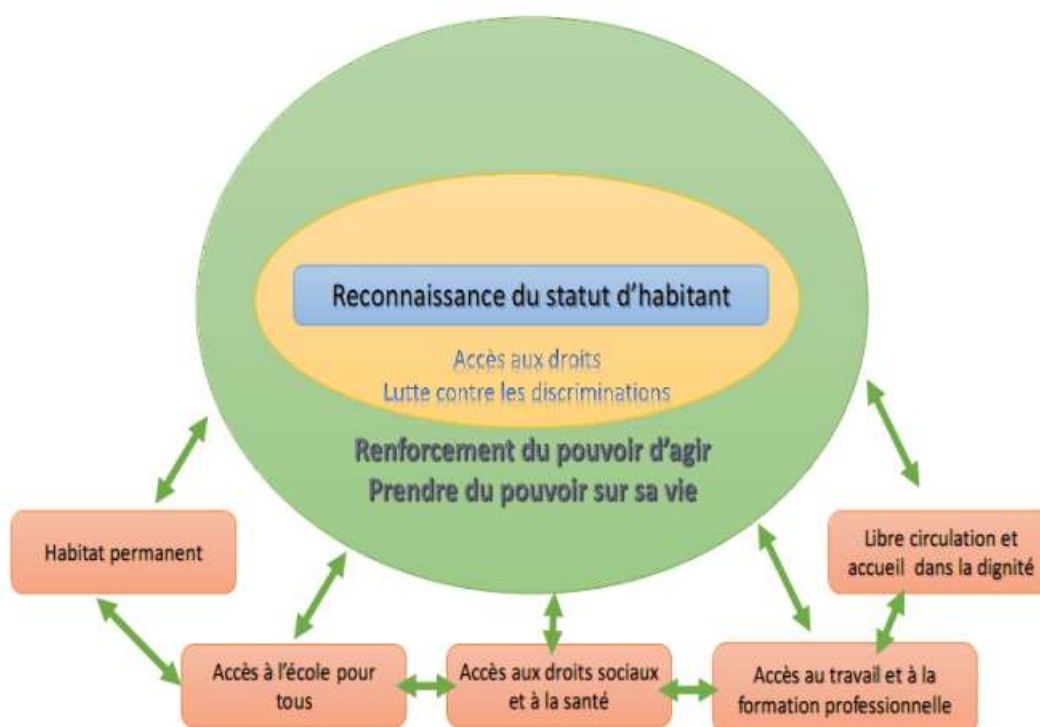
Orientation 9 :

Accès au travail indépendant, au travail salarié, et à la formation professionnelle

Orientation 10 :

Accès aux droits sociaux et à la santé.

L'ensemble de ces orientations peut ainsi être schématisé :



POUR CONCLURE

Au démarrage de notre projet, fin 2013, nous avons posé un double postulat de départ que nous vous livrons à nouveau, tant il nous paraît encore plus pertinent à ce stade d'avancement de notre démarche et projet en commun avec la FCSF.

Nous évoquons ainsi que là où des associations se donnent pour objet, exclusif ou partiel, l'accompagnement des Gens du voyage, la prise en compte de ces populations dans les politiques publiques est positivement impactée et l'accès au droit commun de ces populations s'en trouve renforcé.

L'agrément centre social, tel que défini dans la circulaire CNAF de juin 2012, nous apparaît être adapté et suffisant car permettant aux centres sociaux, dans leur diversité, d'agir en direction de l'ensemble des familles d'un territoire donné, y compris celles des Gens du voyage. Il convient ainsi à nos yeux de (re)mettre au cœur des projets des centres sociaux leur statut d'habitants à part entière d'un territoire, quelle que soit leur réalité d'itinérance ou de plus forte fixation territoriale. Et, par ailleurs, d'interroger non pas tant la spécificité d'une structure centre social, lorsque celui-ci ne s'adresse qu'à la population du voyage, mais la nécessité d'une démarche adaptée pour que ces populations y soient mieux prises en compte et accèdent à ces espaces de droit commun, ceci sur l'ensemble du territoire.

Nous notons avec intérêt qu'à l'issue de ses propres travaux et au travers d'une nouvelle circulaire en date du 10 juin 2015⁴ et d'un état des lieux qui y est annexé, la CNAF nous rejoint dans cette double appréciation et souligne que, d'une part, « les associations spécialisées dans l'accompagnement des Gens du voyage assurent un travail de liaison et de médiation déterminant notamment sur la question de l'accès aux droits » et, d'autre part, que « les problématiques travaillées par les centres sociaux accueillant des Gens du voyage et les actions développées pour y répondre sont toutefois globalement les mêmes que celles identifiées dans l'ensemble des centres sociaux ».

⁴ Circulaire 2015-009 de la direction des politiques familiale et sociale, relative à l'état des lieux de la situation des Gens du voyage et de l'action des CAF.